



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

SÉANCE ORDINAIRE
MERCREDI 14 JANVIER 2026 À 19 H

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 14 janvier 2026 à 19 h, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de Mme Violaine Audet, mairesse suppléante.

Présences :

M. le conseiller Denis Lemoyne
Mme la conseillère Julie Rivard
M. le conseiller Marc Blain

Absences :

M. le maire. Guy Lafrenière
Mme la conseillère Line Gagnon
M. le conseiller Charles Goyer

Est également présente :

Mme Anne Audet, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse suppléante, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 19 h.

26-01-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

26-01-002 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le procès-verbal de la séance mentionnée en titre avec modification à la résolution 25-12-366 : « Mention de félicitations aux pompiers volontaires ayant complété la formation - Pompier I » comme suit :

- Ajout de M. Luc Gendron à la liste des pompiers volontaires ayant complété la formation « Pompier I ».



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

26-01-003

LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU
17 DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux des
séances mentionnées en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la
présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par
M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les procès-verbaux des séances extraordinaires mentionnées en
titre tels que rédigés.

26-01-004

ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À
L'ESSAI PENDANT LE MOIS DE DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre
personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et
à l'essai, à savoir :

Kamika Noël
Agente à la comptabilitéjusqu'à une date indéterminée

Mireille Dubé
Secrétaire-réceptionniste (formation)8, 9
Secrétaire-réceptionniste(15 au 19)

André Marcotte
Opérateur-concierge.....1, 2, 11, 13, (17 au 19), 22, 23, 29, 30
Opérateur à l'aéroport municipal4

Monique Diotte
Préposée au restaurant, bar et quilles.....saisonnière

Carole Corriveau
Préposée au restaurant, bar et quilles.....3, 4, 7, 11, 13, 14, 18, 19, 27, 28

Cindy Frontczak
Préposée au restaurant, bar et quilles.....1, (4 au 6), 8, 15, 22

Claire Corbeil
Préposée au restaurant, bar et quilles.....(4 au 7), 11, 12, 18, 20, 21, 27, 28

Martine Pilon
Préposée au restaurant, bar et quilles.....6

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par
M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER les gestes de la direction générale quant à l'embauche du
personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

26-01-005 APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2025 TOTALISANT 595 736,20 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de décembre 2025 ;

Bordereau des chèques

Chèques 22096 à 22098 inclusivement

Pour la somme de : 408,20 \$

Chèque(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 508480 à 508584 inclusivement

Pour la somme de : 328 204,90 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des prélèvements

Prélèvements 8623 à 8655 inclusivement

Pour la somme de : 56 201,55 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des salaires

Salaires semaines 48 à 53 inclusivement

Pour la somme de : 210 921,55 \$

Grand total : 595 736,20 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois de décembre 2025 totalisant 595 736,20 \$.

26-01-006 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION, DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration, des investissements et de la situation financière en date du 31 décembre 2025.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

26-01-007 AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE 19 335,13 \$ À 9450-2960 QUÉBEC INC. (PREMIER EXERCICE)

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 321, un crédit de taxes foncières est accordé à toute personne physique ou morale qui achète, bâtit ou rénove un commerce dans le secteur commercial et le secteur industriel léger de la Ville, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments implantés sur le terrain situé au 1011, boulevard Quévillon se qualifient au programme de crédit selon l'article 5.2 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont réglé toutes les taxes foncières de l'année 2025 couvrant ainsi le premier exercice se terminant le 31 mars 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER la trésorière à verser un crédit de taxes de 19 335,13 \$ à 9450-2960 Québec inc. correspondant à 100 % du montant de taxes foncières couvrant le premier exercice.

26-01-008 AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE 32 643,52 \$ À 9147-2886 QUÉBEC INC. (PREMIER EXERCICE)

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 321, un crédit de taxes foncières est accordé à toute personne physique ou morale qui achète, bâtit ou rénove un commerce dans le secteur commercial et le secteur industriel léger de la Ville, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments implantés sur le terrain situé au 1009, boulevard Quévillon se qualifient au programme de crédit selon l'article 5.2 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont réglé toutes les taxes foncières de l'année 2025 couvrant ainsi le premier exercice se terminant le 31 mars 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER la trésorière à verser un crédit de taxes de 32 643,52 \$ à 9147-2886 Québec inc. correspondant à 100 % du montant de taxes foncières couvrant le premier exercice.

26-01-009 AUTORISATION D'ACHAT D'UNE GRATTE ARRIÈRE MODÈLE PA-114R POUR CAMION DE DÉNEIGEMENT AUPRÈS D'AEBI SCHMIDT CANADA INC. - 17 900 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE les rues de la municipalité doivent être maintenues en bon état lors de la période hivernale ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Aebi Schmidt Canada inc. nous a fait parvenir la facture 010058 pour l'achat d'une grappe arrière modèle PA 114R pour le camion de déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement nous permettra d'abaisser l'accumulation de neige ou de glace sur la chaussée lors des travaux de déneigement et améliorera la qualité du service ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat est prévu au budget 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 17 900 \$ avant taxes pour l'achat d'une grappe arrière, modèle PA 114R, pour le camion de déneigement auprès d'Aebi Schmidt Canada inc.

26-01-010 AUTORISATION D'ACHAT DE PRODUIT DÉGLAÇANT POUR LA PISTE DE L'AÉROPORT MUNICIPAL CHEZ SEL WARWICK INC. – 19 744 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir la piste de l'aéroport sécuritaire au cours de la période hivernale 2025-2026 et qu'il y a lieu de garder en réserve une quantité suffisante de produits déglaçant pour ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Sel Warwick inc. nous a fait parvenir une offre de prix pour l'achat d'urée et de formiate de sodium granulaire de type « Safeway SF » ;

CONSIDÉRANT QUE les besoins estimés sont les suivants :

- 40 sacs de 25 kg d'urée 42,95 \$/ch.1 718 \$
- 200 sacs de 25 kg « Safeway SF » 89,95 \$/ch. 17 990 \$
- 6 palettes non retournables 6 \$/ch. 36 \$
- Total :19 744 \$**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de produit déglaçant pour la piste de l'aéroport municipal chez Sel Warwick inc. au montant de 19 744 \$ avant taxes.

26-01-011 AUTORISATION D'ACHAT DE DEUX CONTENEURS À DÉCHETS POUR LE LIEU D'ENFOUISSEMENT EN TRANCHÉE (LEET) CHEZ DURABAC INC. - 21 934,68 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE deux conteneurs à déchet situés au lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) sont en très mauvais état, dangereux à manipuler et qu'il y a lieu de les remplacer ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

26-01-019

INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION ET DE L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, un avis d'indexation a été publié dans la Gazette officielle du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement, la mairesse suppléante participant au vote :

D'AUGMENTER la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux pour l'année 2026 :

DE 3,25 % pour les conseillers et conseillères, soit :

- Rémunération de base 5 985 \$
- Allocation non imposable 2 995 \$
- 8 981 \$

DE 3,25 % pour le maire, soit :

- Rémunération de base 35 607 \$
- Allocation non imposable 17 803 \$
- 53 410 \$

26-01-020

NOMINATION DE DÉLÉGUÉS DE LA VILLE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ALLIANCE DE L'ÉNERGIE DE LA BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales a, conformément à l'article 468.11 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), décrété le 16 décembre 2025 la constitution d'une régie intermunicipale appelée « Alliance de l'énergie de la Baie-James », laquelle a les fonctions, les pouvoirs et les obligations qui résultent de la loi et de l'entente signée le 1^{er} octobre 2025 par les villes de Chibougamau, de Chapais, de Lebel-sur-Quévillon et de Matagami ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 3 de l'entente, la Ville doit désigner deux délégués, ainsi que leurs substituts, afin de la représenter au conseil d'administration de ladite alliance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de délégués et de substituts au conseil d'administration de l'Alliance de l'énergie de la Baie-James :

- Délégué : M. Guy Lafrenière, maire
- Substitut : Mme Violaine Audet, conseillère
- Déléguée: Mme Julie Rivard, conseillère
- Substitut : M. Denis Lemoyne, conseiller

26-01-021

REMERCIEMENTS AU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA PARADE DE NOËL

CONSIDÉRANT QUE le 20 décembre dernier s'est tenu la Parade de Noël qui fut un moment rassembleur et festif pour les citoyennes et citoyens de la Ville ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT QU'un tel événement requiert un engagement important et une coordination efficace et que Mme Émilie Larcher et Mme Joannie Veilleux ont assumé avec professionnalisme et enthousiasme l'organisation de la Parade de Noël ;

CONSIDÉRANT QUE leur implication a permis d'offrir à la population une activité de qualité, favorisant l'esprit communautaire et la magie du temps des Fêtes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'OFFRIR les plus sincères remerciements à Mme Émilie Larcher et Mme Joannie Veilleux, ainsi qu'à l'ensemble des bénévoles, pour l'organisation de la Parade de Noël du 20 décembre et de souligner leur engagement et leur dévouement, qui ont grandement contribué au succès de cet événement.

26-01-022

REMERCIEMENTS AU COMITÉ DE BIENFAISANCE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON POUR LA DISTRIBUTION DES PANIERS DE NOËL

CONSIDÉRANT QUE le Comité de bienfaisance de Lebel-sur-Quévillon a organisé la distribution de paniers de Noël à l'intention des personnes et des familles dans le besoin ;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative contribue à soutenir la communauté durant la période des Fêtes et à apporter réconfort, solidarité et dignité à de nombreux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement, la générosité et le dévouement des bénévoles du Comité de bienfaisance de Lebel-sur-Quévillon ont permis la réalisation de cette initiative empreinte de solidarité et d'entraide ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon reconnaît l'importance du travail accompli par les organismes communautaires qui œuvrent au mieux-être collectif ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ADRESSER les plus sincères remerciements au Comité de bienfaisance de Lebel-sur-Quévillon, ainsi qu'à l'ensemble des bénévoles et partenaires, pour l'organisation et la distribution des paniers de Noël et de souligner le dévouement et l'apport précieux de ceux-ci au sein de la communauté.

26-01-023

REMERCIEMENTS À L'AGORA BORÉALE POUR L'ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT « DÉCEMBRE EN LUMIÈRES »

CONSIDÉRANT QUE l'Agora Boréale a organisé le 6 décembre dernier l'événement « Décembre en lumières » qui fut bien apprécié par les citoyennes et citoyens de Lebel-sur-Quévillon ;



No de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

**26-01-015 AUTORISATION DE PAIEMENT À NOVOTIC SOLUTIONS INFORMATIQUES INC. POUR
L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES – 11 605,44 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit remplacer des équipements informatiques afin de répondre aux besoins opérationnels de ses services municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Novotic Solutions informatiques inc. nous a fait parvenir la facture 6242 pour l'achat de 6 tablettes iPad et accessoires divers pour le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au Plan triennal d'immobilisations (PTI) 2025-2026-2027 de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat et le paiement de 11 605,44 \$ avant taxes à Novotic Solutions informatiques inc. pour l'achat d'équipements informatiques.

**26-01-016 AUTORISATION DE PAIEMENT À BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC. POUR
LE RENOUELEMENT DES POLICES D'ASSURANCES RESPONSABILITÉS ET
AUTOMOBILE 2026-2027 – 47 111,56 \$ TAXE ET HONORAIRES INCLUS**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du *Code municipal*, la Ville de Lebel-sur-Quévillon s'est joint à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurances pour la période 2022-2026 par la résolution 22-01-023 ;

CONSIDÉRANT QUE BFL Canada risques et assurances inc. nous a fait parvenir la facture 921094 pour la somme de 47 111,56 \$ incluant la taxe et les honoraires de courtage pour le renouvellement des polices d'assurances responsabilités 2026-2027 : primaire, excédentaire, complémentaire et administration municipale (Bloc B) et de la police d'assurance automobile 2026-2027 (Bloc C) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 47 111,56 \$, taxe et honoraires de courtage inclus, à BFL Canada risques et assurances inc. pour le renouvellement des polices d'assurances responsabilités et de la police d'assurance automobile 2026-2027 ;

D'AUTORISER la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à signer, pour et au nom de la Ville, toute entente et tout document nécessaire pour ce dossier.

**26-01-017 NOMINATION DES SIGNATAIRES DU FONDS DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DANS
LE CADRE DE L'ENTENTE DE CESSION À TITRE GRATUIT DE TERRES DU DOMAINE DE
L'ÉTAT**



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 25-12-357, la Ville a adopté le règlement n° 335 intitulé « Règlement ayant pour objet la constitution d'un fonds de mise en valeur du territoire dans le cadre de l'entente de cession à titre gratuit de terres du domaine de l'État » ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.2 dudit règlement prévoit que la Ville doit nommer, par résolution, les signataires de toutes les transactions effectuées au compte du fonds ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

DE NOMMER à titre de signataires autorisés de toutes les transactions effectuées au compte du Fonds de mise en valeur du territoire dans le cadre de l'entente de cession à titre gratuit de terres du domaine de l'État :

- M. Guy Lafrenière, maire
- Mme Anik Racicot, directrice générale.

26-01-018 AUGMENTATION SALARIALE DU PERSONNEL-CADRE RÉGULIER ET SAISONNIER NON SYNDIQUÉ DE LA VILLE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON POUR 2026

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster à la hausse le salaire du personnel-cadre régulier et saisonnier non syndiqué pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ACCORDER au personnel-cadre régulier et saisonnier non syndiqué une augmentation salariale de 3,25 % pour 2026, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2026, tel que prévu au budget, portant le salaire annuel de chacun comme suit :

Personnel-cadre et non syndiqué	2026
• Directrice générale, trésorière adjointe et coordonnatrice de l'OMSC	138 402 \$
• Adjointe administrative	67 309 \$
• Trésorière	78 356 \$
• Greffière et directrice générale adjointe	79 406 \$
• Directrice Service loisirs, culture et vie communautaire	90 345 \$
• Agente de développement - Service loisirs, culture et vie communautaire	62 475 \$
• Directeur Service sécurité incendie	15 421 \$
• Directeur Service travaux publics, urbanisme, hygiène du milieu et aéroport	112 143 \$
• Inspectrice en bâtiment et responsable de l'urbanisme	34,296 \$/h
• Horticulteur	31,192 \$/h



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, soit :

- Durabac inc. : 21 934,68 \$ avant taxes
- Laurin Conteneurs inc. : 27 198,00 \$ avant taxes

CONSIDÉRANT QUE l'achat des conteneurs prévu au budget 2025 a été reporté en 2026 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de deux conteneurs à déchets extrarobuste de 38 v³ pour le lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) auprès de Durabac inc. au montant de 21 934,68 \$ avant taxes.

26-01-012

AUTORISATION DE PAIEMENT À GROUPE H&L INC. POUR LES DÉCOMPTES N° 3 ET 4 POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE CONSTRUCTION DES ÉLÉMENTS POUR L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE – 26 497,11 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE le 28 juillet 2025, la Ville a octroyé à Groupe H&L inc. le contrat de l'appel d'offres LSQ-2025-01 pour la construction des éléments pour l'installation d'un nouveau réservoir d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Groupe H&L inc. nous a fait parvenir la facture 1675 du décompte n° 3 pour un montant de 3 023 \$, moins la retenue de 10 % de 302,30 \$, soit 2 720,70 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Groupe H&L inc. nous a fait parvenir la facture 1809 du décompte n° 4 pour un montant de 26 418,24 \$, moins la retenue de 10 % de 2 641,83 \$, soit 23 776,41 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics et d'ASDR Canada inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 26 497,11 \$ avant taxes à Groupe H&L inc. pour les décomptes n° 3 et 4 pour les travaux effectués dans le cadre du contrat de construction des éléments pour l'installation d'un nouveau réservoir d'eau potable.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

26-01-013

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PERMISSION D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC POUR BORNES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES AVEC
HYDRO-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a autorisé en 2020 l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec souhaite procéder à l'installation de bornes de recharge additionnelles sur une parcelle de terrain située dans le stationnement municipal d'une superficie de 130 m², connue et désignée sous les lots numéros 6 097 872 et 6 098 094 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de ces nouvelles bornes nécessite la signature d'une entente de permission d'occupation du domaine public afin d'en encadrer l'occupation, l'entretien et l'exploitation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à signer pour et au nom de la Ville l'entente de permission d'occupation du domaine public pour l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques entre la Ville et Hydro-Québec ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-01-014

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC NOVOTIC SOLUTIONS INFORMATIQUES INC.
POUR LA GESTION, LA SUPERVISION ET LE SUPPORT DU PARC INFORMATIQUE 2026**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 24-12-386, la Ville a octroyé le contrat de l'appel d'offres sur invitation LSQ-2024-10 pour la gestion, la supervision et le support du parc informatique 2025 à Novotic Solutions informatiques inc. ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres inclut une clause de renouvellement, soit 2 périodes d'une année chacune à la discrétion de la Ville (Article 4.2) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et Novotic Solutions informatiques inc. souhaitent renouveler le contrat pour l'année 2026 selon les mêmes conditions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

DE RENOUVELER le contrat pour la gestion, la supervision et le support du parc informatique 2026 à Novotic Solutions informatiques inc. selon les mêmes conditions inscrites au devis de l'appel d'offres LSQ-2024-10.



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de cet événement a été rendue possible grâce à l'engagement de l'Agora Boréale, à la collaboration de ses partenaires ainsi qu'à l'implication essentielle de nombreux bénévoles ;

CONSIDÉRANT QUE leur dévouement, leur disponibilité et leur esprit de collaboration ont grandement contribué au succès de cette activité communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ADRESSER les plus sincères remerciements à l'Agora Boréale, à ses partenaires ainsi qu'à l'ensemble des bénévoles pour l'organisation de l'événement « Décembre en lumières ».

INSCRIPTION DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de décembre 2025.

INSCRIPTION DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DES DIRECTEURS DES SERVICES

Les membres du conseil prennent connaissance des rapports mensuels de la directrice générale et des directeurs des services pour les activités et rencontres tenues au cours du mois de décembre 2025.

INSCRIPTION RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL

La mairesse suppléante, Mme Violaine Audet, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de décembre 2025.

INSCRIPTION PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. Aucun citoyen présent dans la salle et deux citoyens en vidéoconférence.

- Aucune question n'a été posée.



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

26-01-024

**RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

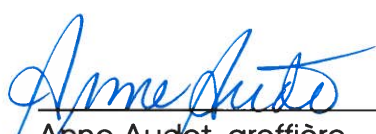
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne appuyé par
M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :**

QUE la séance soit et est levée à 19 h 32.

Je soussigné, Violaine Audet, mairesse suppléante donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 26-01-001 à 26-01-024 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 15^e jour du mois de janvier 2026.


Violaine Audet, mairesse suppléante


Anne Audet, greffière